

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 1 (1944)

Heft: 6

Rubrik: Échos romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

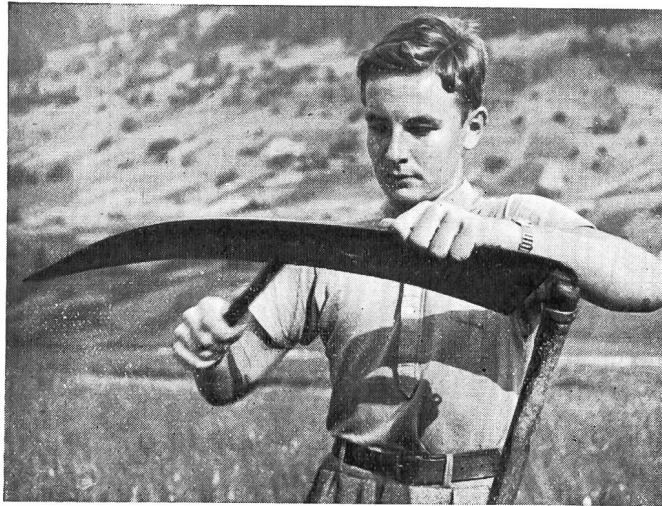
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aide aux champs

Tout chef I. P. connaît les difficultés de nos organes chargés du ravitaillement et l'importance de l'extension des cultures. Il sait combien grande est la tâche de nos campagnards et les efforts particuliers qu'ils doivent fournir pour la mener à bien. D'eux dépendent des livraisons suffisantes de denrées alimentaires indispensables à notre économie.



Lorsque tu auras consulté tes élèves et fixé le genre de travail qu'ils aimeraient accomplir, prends contact avec le service compétent de la main-d'oeuvre, ou mieux encore, adresse-toi directement au paysan que tu sais être surchargé (il a peut-être un fils, des employés mobilisés). Une fois toute chose au point, en route pour la ferme, laisse la place de sport.

Les travaux de nos paysans ne peuvent nous laisser indifférents. Je propose à tous les chefs de consacrer **une leçon d'entraînement I. P. au service des champs.**

Les paysans vous seront reconnaissants de votre aide. Et le sentiment d'une bonne action est si réconfortant.

Mes élèves I. P. sont mon portrait, sans vie si je suis sans vie, énergiques si je suis énergique, fidèles si je suis fidèle.

ECHOS ROMANDS :

O. F. I. : Le cours bilingue pour ecclésiastiques a eu lieu à Macolin du 26 au 30 juin. Les Romands étaient au nombre d'une soixantaine. Ce fut une parfaite réussite. Voici, tiré de la presse, l'opinion de deux participants.

De la « Liberté », Fribourg :

QUATRE JOURS A MACOLIN.

« L'Office central pour l'Instruction préparatoire a pris l'heureuse initiative d'organiser, à Macolin, du 26 au 30 juin dernier, un cours de chefs auquel ont été convoqués plus d'une centaine d'ecclésiastiques des deux confessions, venus de toutes les régions du pays. M. le major Hirt, commandant du cours, avait établi un programme fort judicieux, où les exercices physiques alternaient heureusement avec les enseignements théoriques et qui, présenté et réalisé par un groupe d'instructeurs et de conférenciers fort compétents, permit aux participants de se faire une idée exacte du travail accompli dans ces cours et de l'esprit qui anime les dirigeants du mouvement.

L'Instruction préparatoire, organisée selon l'ordonnance fédérale et les règlements cantonaux, a rencontré, il faut bien le dire, une certaine méfiance dans le public. On a voulu y voir une manière détournée et habile d'appliquer une loi refusée par le peuple suisse. On craignait aussi, dans quelques milieux, la constitution d'une « Jeunesse d'Etat », imitation inopportune et dangereuse des organisations paramilitaires de certains pays étrangers.

Les ecclésiastiques appelés au cours de Macolin ont pu constater qu'il n'en est rien. Le but de l'Instruction préparatoire est de donner à notre jeunesse d'âge post-scolaire la possibilité de se soumettre facilement et avec succès à un entraînement physique qui lui permettra de commencer son école de recrues dans de bonnes conditions; elle veut donner aussi à nos jeunes gens — et ceci est du meilleur esprit suisse

— l'occasion de remplacer par des exercices volontaires le cours obligatoire de quatre-vingts heures auquel sont astreints ceux qui ne réussissent pas les performances minima de l'examen de recrutement.

Mais l'entraînement physique n'est pas l'unique souci des dirigeants de l'Instruction préparatoire. Ils font la place très large à l'éducation spirituelle et morale et les jeunes moniteurs formés à Macolin reçoivent, à ce sujet, des instructions très précises, qui font grand honneur aux responsables du mouvement. On a plaisir à le constater en un temps où le sport et la performance risquent de devenir, pour beaucoup de nos jeunes, l'idéal unique.

L'organisation de ce cours pour ecclésiastiques prouve à l'évidence que les chefs de l'Instruction préparatoire ont le désir de s'assurer la collaboration de tous ceux dont l'influence peut s'exercer efficacement dans l'éducation de notre jeunesse. Il faut les en féliciter hautement, en espérant qu'on ne s'arrêtera pas en si bonne voie et que ce n'est là que le premier effort d'un travail en commun qui peut être déterminant pour la formation de notre jeunesse suisse.

De « VAINCRE », journal de la Jeunesse de l'Eglise nationale vaudoise :

Les chefs fédéraux de l'Instruction préparatoire avaient convié dans leur très beau centre de Macolin, d'où l'on voit la moitié de la Suisse, 120 ecclésiastiques des deux confessions et des quatre langues nationales. Curieuse assemblée sportive ! Prêtres en soutane ou au col emprisonné, pasteurs coiffés de noir ou pas coiffés du tout, jeunes et cheveux déjà gris, aumôniers et civils ; un camp mixte à tous points de vue : langues, confessions, cantons, âges, militaires ou pas ; (cependant il n'y avait pas de dames).

Vous le croirez si vous voulez; tous ces honorables ministres, abbés et pères, bien vite revêtus de maillots légers ou du training « hirondelle », ont couru un 3000 m., sauté en longueur, en hauteur et en profondeur (dans la gravière). Ils ont fait un cross à l'aveuglette et une longue randonnée à la boussole, coupée d'une invraisemblable mêlée lors de l'attaque prévue des Romands par les autres. Ils ont grimpé à la corde, couru à quatre pattes, jeté la grenade, roulé sur

la pente (sans métaphore) et joué avec entrain à des jeux essouffants. Sous le soleil ou par la pluie, tous les muscles ont été essayés, les bons et les oubliés...

Ces chefs I. P. sont vraiment étonnants. N'ont-ils pas réveillé ces messieurs au son du tambour avant cinq heures (0445 !) ne leur laissant que dix minutes pour se rendre au culte ? Il y avait aussi trente minutes de gymnastique avant déjeuner, puis des conférences en allemand autant qu'en français avant les trois heures d'exercices matinaux dont on revenait en rangs, chantant des chants patriotiques derrière les drapeaux.

O les terribles cascades de verbes à la fin des longues phrases allemandes et quelles courbatures pour se remettre en marche, et sans fumer, je vous prie !

Pourquoi n'a-t-on pas entendu de murmures et remarqué de lassitude, et y eut-il au contraire beaucoup de chants, de joie et de bonne volonté ? Serait-ce que le sport ait envoûté de nouvelles victimes, conquises après tant d'autres par l'ivresse de la force et par les passions de la compétition ? — Certes, ceux qui ne le savaient pas encore ont pu constater de quel levier puissant dispose un maître de sport pour « prendre » les jeunes ; ils ont pu savourer aussi la douce plénitude d'une bonne fatigue musculaire. Mais le secret de la réussite de ce cours N° 13 pour chefs I. P. réservé aux ecclésiastiques tient surtout à l'esprit de la maison. Le major Hirt et ses instructeurs nous ont vraiment étonnés. Comme nous étions loin du sport de parade et des exhibitions mercantiles ! L'I. P. prétend cultiver chez les jeunes les véritables vertus civiques. Le développement physique y occupe une large place, mais il n'est jamais dissocié du développement de la personne dans la communauté nationale et devant Dieu.

Tous les participants ont marqué un grand respect au major Hirt qui se donne à sa tâche avec un zèle d'apôtre. C'est un homme qui incarne les vertus qu'il enseigne et qui rappelle certains chefs éclairés aimant les jeunes, leur patrie et servant Dieu. Les autres instructeurs, et en particulier, venant du canton de Vaud, le sympathique major Perrochon, ont du sport une conception qui était peut-être déjà celle de Pestalozzi lorsqu'il écrivait : « Toute éducation commence par celle du corps ». (Mais elle ne finit pas là.)

On discuta aussi, naturellement, et très librement. Les intentions des chefs n'étant pas douteuses, l'affaire était de savoir s'ils sont et seront compris et suivis, si, dans le pays, on trouve et on trouvera des chefs locaux capables de dépasser le niveau d'une préparation à l'école de recrues, préparation exclusivement physique. La question reste ouverte, les faits répondront. Notre pays donnera là une des mesures de sa

BIBLIOGRAPHIE

POUR CEUX QUI VOYAGENT :

« Guide suisse des Auberges de la jeunesse, édition 1944 ». Notre beau pays compte encore bien des sites merveilleux que vous ne connaissez pas.

En plus des adresses des secrétariats locaux et des offices de renseignements touristiques, nous trouvons dans ce guide un extrait du règlement de la Fédération suisse des Auberges de la jeunesse : règles générales, dispositions concernant les cartes de légitimation des A. J. et le maintien de l'ordre et le comportement dans les auberges.

A la liste proprement dite des 177 auberges de la jeunesse de notre pays (renseignements détaillés et photos) est jointe une carte générale de la Suisse où sont indiquées les auberges.

Nous y consulterons encore la liste des bureaux de vente des cartes de légitimation et les adresses des sections.

Ce nouveau guide peut être commandé au Secrétariat général, 12, Stampfenbachstr. à Zurich. Il coûte fr. 1.40, plus le port.

force. Et l'Eglise aussi. La porte de l'I. P. lui est ouverte: les pasteurs, les groupements J. P. trouveront audience aux bureaux cantonaux d'I. P., non seulement pour leurs doléances, mais aussi pour y apporter des suggestions et surtout des hommes. Les instituteurs, pasteurs, J. P., aînés qu'ils pourraient proposer, s'ils sont capables, seront accueillis avec joie à Macolin et pourront ensuite guider quelques jeunes soit dans un groupement paroissial, soit dans un autre groupement local animé d'un bon esprit. F. M.

Les futures manifestations organisées par le Bureau I. P. de Genève :

« L'esprit d'équipe » — terme rencontré fréquemment dans le périodique « Jeunesse forte - peuple libre » — ne doit pas rester un vain mot.

Afin de développer cet esprit d'équipe nous organiserons :

- a) un tournoi de foot-ball,
- b) » » de basket-ball,
- c) » » de hand-ball,
- d) un cross à l'aveuglette.

Dates : a) et b) dans le courant de septembre 1944 ;

- c) printemps 1945 ;
- d) novembre 1944.

La participation est ouverte à toutes les sociétés, clubs, sections et groupements sportifs ou non.

Le règlement général ne comporte qu'un article : « Les membres des différentes équipes doivent s'être présentés aux examens de base de l'I. P. »

Nous prions d'ores et déjà les responsables de prévoir leurs équipes pour ces manifestations qui auront le caractère spécial et sportif, dans toute l'acception du terme, de grouper dans une même discipline des représentants d'associations sportives diverses.

Communiqué :

FRANCHISE DE PORT.

1. Conformément à l'arrêté du 18.4.44 du Conseil fédéral, les chefs et sous-chefs I. P. jouissent de la franchise de port pour tous les envois de l'I. P. qu'ils expédient officiellement (par ex. envoi à l'O.F.I. au bureau cantonal, circulaires ou lettres au chef d'arrondissement, association, organisation, élèves I. P., presse, pour l'organisation des examens et des cours).
2. Les envois doivent porter, en plus de l'adresse de l'expéditeur, la remarque « officiel — instruction préparatoire ».
3. Les élèves I. P. et des cours complémentaires obligatoires n'ont pas droit à la franchise de port.
4. La cession du droit de franchise de port est interdite. Ainsi des enveloppes ne peuvent être remises pour l'expédition d'une réponse à une question, par ex. Les contraventions sont punissables selon l'art. 62 de la loi sur le service des postes. O.F.I.

ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE :

Rédaction de « Jeunesse forte - peuple libre », O.F.I., case postale, Bienne 1.

Délai rédactionnel pour le prochain numéro : 15 août 1944.

Changements d'adresse : Prière de les annoncer sans retard à l'O.F.I. en indiquant l'ancienne adresse.

Nouvelles adresses : Envoyez-nous les adresses des chefs, des instituteurs, des personnalités qui auraient intérêt à recevoir notre revue.